Marcelle CAHN

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

école élémentaire

(Document à conserver)

Adresse :
Ecole Elémentaire Marcelle CAHN
33 Rue Cerf Berr
67200 STRASBOURG
Tel : 03 88 13 19 00 Fax : 03 88 13 19 11
Email : ce.0673009G@ac-strasbourg.fr

HORAIRES :
Enseignement : 8h30 – 12h00 et 14h00 – 16h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi
08h20 à 8h30 : entrée en classe 12h00 : sortie du matin
13h50 à 14h00 : entrée dans la cour 16H30 : sortie de l'après-midi
Pas d'enseignement le mercredi !

Entrée et sortie : uniquement par le portail violet, 33 Rue Cerf Berr.
Les enfants à bicyclette doivent descendre de leur vélo dès le portail, jusqu'au garage à vélos

RENDEZ-VOUS :
La directrice, Virginie MEYER reçoit sur rendez-vous. Le bureau est situé entre l'école élémentaire et maternelle, portail violet.
Vous pouvez solliciter un entretien auprès de l'enseignant de votre enfant par le biais du cahier de liaison.

RASED : Le réseau d'aide intervient au niveau de l'école pour des besoins spécifiques. Il est composé de Mme GUERBEUR, psychologue scolaire, d'un maître E (aide pédagogique) et d'un maître G (rééducation).

APC (Aide pédagogique complémentaire)
Horaires : 16h30 – 17h30 tous les lundis et proposée aux enfants rencontrant des difficultés scolaires, les parents sont sollicités par un mot d'engagement avant chaque période (5 périodes au total).

CANTINE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES ORGANISEES PAR LA VILLE
- La cantine fonctionnera **dès le 2 septembre**, pour les enfants inscrits préalablement à la mairie. Les repas sont réservés via internet uniquement, par les familles. Aucun enfant ne sera admis à la cantine s'il n'a pas été inscrit au préalable.
- Pour tout problème lié à la cantine ou aux activités périscolaires proposées à votre enfant s'adresser à Mme SCHEIDECKER, responsable périscolaire de site, sur place ou au 06 30 52 35 24.

GARDERIE
L'association familiale laïque propose une garderie de 08h00 à 08h20 et de 16h30 à 18h15 *(à confirmer)* : le C.I.G.A.L.E. sur inscription préalable (tel : 03 88 29 06 49 le matin).

ABSENCES
Toute absence devra être signalée le matin même par un appel téléphonique à l'école, avant 9h15, ou dans le cahier de liaison si elle est prévisible.
Au retour de l'absence, ou avant l'absence si elle est prévisible, **un bulletin d'absence figurant dans le cahier de liaison devra obligatoirement être rempli et signé, et glissé à la dernière page utilisée.**
Les absences non excusées seront, conformément au règlement départemental, transmises à l'Inspection Académique qui prendra les mesures nécessaires.

VACANCES SCOLAIRES
- **Toussaint : Fin des cours VENDREDI 18 octobre 2019 après la classe**
  Reprise des cours le LUNDI 04 novembre 2019 au matin

- **Noël : Fin des cours le VENDREDI 20 décembre 2019 au soir**
  Reprise des cours le LUNDI 06 janvier 2020 au matin
- **Hiver : Fin des cours le VENDREDI 14 février 2020 au soir**
  Reprise des cours le LUNDI 02 mars 2020 au matin
- **Printemps : Fin des cours le VENDREDI 10 avril 2020 au soir**
  Reprise des cours le LUNDI 27 avril 2020 au matin
- **Eté : Fin des cours le VENDREDI 03 juillet 2020 au soir**
- Un départ anticipé en vacances, un retour tardif sont soumis, conformément au règlement départemental, à une demande préalable à l'Inspection Académique de Strasbourg. Ce départ anticipé ou retour tardif ne peuvent en aucun cas constituer des motifs légitimes pour justifier une absence.

HYGIENE ET SECURITE

Les élèves seront sensibilisés dès les premiers jours aux gestes et comportements de prévention dans le domaine de l'hygiène.
Ils sont invités à apporter une petite bouteille d'eau notée à leur nom, afin d'éviter de boire au robinet dans les toilettes.
Les gâteaux à la crème ne sont pas autorisés lors des anniversaires (règlement départemental).

GOUTER ET JEUX

Dans le cadre de l'éducation à la santé, pour lutter contre les risques d'obésité, et dans le prolongement du projet de l'école maternelle, vous êtes invités à limiter les goûters des enfants. Dans le cas où votre enfant prend un goûter, seuls les fruits et légumes sont autorisés.
Les chips, nouilles chinoises, friandises ainsi que les briques de jus de fruits sont interdits. Les jeux et jouets personnels, cartes de jeux également.

REGLEMENT INTERIEUR ET PERMIS A POINTS

Le règlement intérieur collé dans le cahier de liaison doit être lu et signé par les parents et leur(s) enfant(s).
Un permis à points individuel « la course aux étoiles » sera mis en place dès les premiers jours, concernant le règlement de l'école ; les modalités seront expliquées aux enfants.

CERTIFICAT D'ASSURANCE SCOLAIRE

Il est vivement conseillé aux parents de souscrire **une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident »** pour leur enfant, afin que celui-ci soit couvert lors de toutes les activités scolaires.

COOPERATIVE SCOLAIRE

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole
La cotisation pour l'année scolaire 2019/2020 est de :

- **18€ pour un enfant scolarisé au niveau du groupe scolaire**
- **15€ par enfant pour 2 enfants scolarisés au niveau du groupe scolaire**
- **13€ par enfant pour 3 enfants scolarisés au niveau du groupe scolaire**

Cette participation volontaire permettra de financer les projets de fêtes, les matériels qui seront nécessaires pour leur organisation, des actions ponctuelles dans les classes, des financements partiels de sorties, spectacles...

RENTREE SCOLAIRE

Date de rentrée scolaire : **lundi 2 septembre 2019** pour tous les élèves de l'élémentaire.
Réunion de rentrée :
Une rencontre sera organisée avec l'enseignant de votre enfant, dans sa classe.
Votre présence est vivement conseillée !

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année scolaire !